

Motion Léonore Porchet et consorts – Droit de vote à 16 ans : feu vert pour les jeunes !

Texte déposé

Beaucoup de jeunes entrent dans la vie active à 16 ans. A cet âge, ils peuvent déjà choisir leur confession, consommer certains alcools, avoir des relations sexuelles et prendre des décisions lourdes de conséquences comme le choix de leur profession.

A 16 ans, les jeunes sont donc déjà confrontés à la vie d'adulte. Et de nombreuses études le prouvent : ils ont les capacités intellectuelles de faire face à des responsabilités importantes. Le vote pourrait être l'une d'entre elles. C'est une marque de confiance envers les jeunes Vaudois et Vaudoises.

Il n'y a rien à perdre et tout à gagner d'augmenter la démocratie de notre canton ! En effet, les études montrent que si l'envie de participer au processus de vote se fait ressentir tôt, les chances que les jeunes prennent part à la vie civique et politique durant la suite de leur vie augmentent. Ainsi, à Glaris et en Autriche, où le droit de vote est acquis dès 16 ans, un taux de participation plus élevé dans la catégorie des 23-25 ans a été enregistré aux élections de 2010.

Cela devrait être d'autant plus vrai si le droit de vote fait suite directement aux cours d'éducation civique, donnés durant la dernière année de scolarité, plutôt que de laisser mourir l'intérêt suscité par ces cours, comme c'est le cas actuellement. Le droit de vote pour les jeunes dès 16 ans favorise donc la participation démocratique et permet une meilleure intégration des jeunes dans la société, les incite à prendre leurs responsabilités.

Un tel abaissement de l'âge du droit de vote permettrait également de contrebalancer les effets du vieillissement de la population : selon certaines études, dans 20 ans, la moitié de la population suisse en droit de voter sera âgée de 60 ans et plus. Il s'agit de rétablir l'équilibre de la balance des âges et de signer un nouveau contrat intergénérationnel.

Notre canton prendrait un train déjà en marche : Glaris a abaissé le droit de vote à 16 ans, en 2008 déjà (il y a 10 ans), alors qu'une initiative cantonale est en cours à Neuchâtel pour le droit de vote à 16 ans sur demande. Le Conseil d'Etat recommande la validation en 2017 et on constate un véritable engouement de la part des jeunes, notamment chez les gymnasiens qui se mettent à récolter des signatures, et un large front de partis en soutien. Ailleurs, l'Argentine, l'Ecosse ou encore l'Autriche ont fait confiance à leurs jeunes pour renforcer leur démocratie.

Pour toutes ces raisons, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de proposer une modification législative pour abaisser le droit de vote (et non d'éligibilité) à 16 ans dans le canton de Vaud, au niveau communal comme cantonal.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Léonore Porchet
et 43 cosignataires*

Développement

Mme Léonore Porchet (VER) : — En 2014, la Commission de jeunes du canton de Vaud s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter du droit de vote. A l'unanimité, elle a soutenu ce dernier pour les jeunes à partir de 16 ans. En novembre de la même année, une plénière des jeunes du canton de Vaud s'est tenue comprenant des représentants des Jeunesses, du Parlement des Jeunes, de conseils d'élèves, d'associations, de centres de loisirs, etc. 150 jeunes, le même nombre que nous sommes aujourd'hui au Grand Conseil, étaient donc réunis et ont soutenu, dans leur majorité, le droit de vote à 16 ans. Cela montre la grande diversité et la richesse de l'engagement des jeunes de notre canton, leur volonté de participer à notre vie démocratique. Ils en ont la légitimité et il faut leur accorder notre confiance. Ils ont des droits et des responsabilités : le droit de vote doit les accompagner. Il s'agit d'un impératif

démocratique pour augmenter la participation et d'une perspective intergénérationnelle afin de contrebalancer, un peu, l'augmentation générale de l'âge de notre société.

La demande du conseil des jeunes est étrangement restée lettre morte — en tous les cas sans réponse — de la part du Conseil d'Etat. Elle a néanmoins trouvé un écho ailleurs, dans le programme de nombreux partis représentés ou non ici, notamment celui des Jeunes Verts vaudois pour lesquels je dépose aujourd'hui cette motion. J'ai trouvé au sein du parlement des soutiens au sein de tous les partis et je me réjouis que ma proposition soit largement débattue et acceptée, je l'espère, au sein d'une commission.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.